

# ★CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION★

## 1 - RESERVATION :

### ➤ Acompte du séjour :

Toute réservation vous sera confirmée dans les 15 jours suivant le versement de 30% d'acompte sur la totalité du séjour, par chèque français à l'ordre du « camping du Pont De Mercier ».

**La réservation ne devient effective qu'après réception de notre confirmation écrite.**

Le campeur accepte l'emplacement qui lui est attribué. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte des souhaits formulés.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Les toiles de tente ne sont pas admises sur les parcelles des locatifs.

Nous acceptons 6 personnes maximum par emplacements

### ➤ Solde du séjour :

- **Pour le locatif** le montant total du séjour est payable 30 jours avant le début de la location. Passé ce délai, à défaut du règlement, nous considérerions votre demande de réservation comme annulée avec application des conditions précisées dans « en cas d'annulation ».
- **Pour les emplacements**, le montant total du séjour est payable dès votre arrivée.
- Pour **les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date du début du séjour**, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.
- **Pour un week end ou court séjour**, la totalité du montant du séjour et les frais de dossier devront être réglés à la réservation.

La taxe de séjour est à régler en supplément à votre arrivée.

## GARANTIE :

Pour les locatifs il vous sera demandé un dépôt de garantie de 200€ pour la location ainsi que 70€ pour le ménage (le locatif doit être rendu propre, nettoyé et frigo dégivré.) Ces sommes seront restituées le jour du départ ou par courrier sous quinzaine en cas de départ tardif, éventuellement minorées des manquants et/ou réparations.

## 2 - ARRIVEE / DEPART :

➤ Pour les locatifs, l'arrivée se fait à partir de 15h et le départ avant 10h et doivent être rendus dans leur état initial.

➤ Pour les emplacements, l'arrivée se fait à partir de 13h et le départ avant 12h, passé ces délais un forfait après midi de 3.50€/ personne vous sera facturé.

Tout emplacement réservé est conservé 24 heures à partir du jour prévu d'arrivée. Dans le cas d'une arrivée tardive prévenir au 04-75-36-46-08 ou 06-86-74-70-02.

## 3 - EN CAS D'ANNULATION :

Toute annulation devra être notifiée par courrier dans les meilleurs délais.

A titre d'indemnité de rupture du contrat : l'acompte et les frais de dossier, sont acquis au camping

Quel que soit le motif, le camping gardera une partie du règlement versé, en fonction de la date d'annulation, à savoir :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : 70% du montant total du séjour.
- Moins de 30 jours avant le début du séjour : 100% du montant total du séjour

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.

Il est possible de prendre une assurance annulation auprès de votre assureur personnel

Nous proposons une assurance Annulation facultative dans votre contrat de réservation. Notre partenaire Campez couvert s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. Les conditions générales sont disponibles sur le site [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com).

Seuls les motifs suivants seront acceptés: maladies graves, accidents, décès d'un proche ou licenciements. Vous devez transmettre dans les meilleurs délais toutes copies certifiées conformes à l'original datées et signées des pièces suivantes : certificat médical, arrêt de travail, lettre de licenciement, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès. Dès réception des pièces justificatives, un délai peut-être nécessaire.

## 4 - ANIMAUX :

Dès votre arrivée, vous devez les déclarer à la réception.

Le carnet de santé, le tatouage et le certificat vaccination sont obligatoires. Les animaux ne doivent pas divaguer dans le camping et doivent être tenus en laisse en permanence, ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des vacanciers. Les propriétaires doivent ramasser les salissures de leurs animaux et respecter la propreté.

## 5 - DROIT A L'IMAGE :

Pour les besoins publicitaires du camping, des supports photographiques et vidéos peuvent être réalisés au cours de votre séjour, sans avoir le droit à une compensation, leur diffusion étant soumise à autorisation expresse, pour vous-même ou les mineurs sur lesquels vous avez autorité, vous exprimerez, le cas échéant, votre désaccord quant au droit à l'image dès votre arrivée.

## 6 - DIVERS :

➤ **Les barbecues à charbons ne sont pas autorisés dans le camping.** Vous pouvez utiliser les barbecues collectifs installés dans la zone sécurisée.

➤ **Les visiteurs :** Nous rappelons que toute personne qui rentre dans le camping doit être signalée à la réception.

➤ **Piscine :** Seuls les maillots de bains sont autorisés (ne sont pas autorisés shorts, bermudas). Les animaux sont interdits à la piscine. La baignade est non surveillée.

➤ **La circulation** est autorisée de 7h à 23h, un parking est à votre disposition à l'entrée du camp.

➤ **Le calme** nocturne doit être respecté de 23h à 7h. Les appareils sonores doivent être réglés de façon à rester discrets

La direction ne saurait être tenue responsable des vols, dommages ou accidents survenus à vos biens personnels, équipements ou véhicules et la direction décline toute responsabilité pour les perturbations, interruptions ou empêchements de votre séjour causés par des événements extérieurs, phénomènes naturels et climatiques ou cas de force majeure (conditions météorologiques, restrictions d'eau, grève, pannes électriques, etc...) durant votre séjour

Tout manquement à ce règlement peut entraîner l'exclusion du camping sans indemnité.

A très bientôt au Camping du Pont de Mercier la direction.